13 Impasse Marie-Rose BRUGERON 48000 MENDE

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : Contribution dans le cadre de l'enquête publique relative aux modifications de droit commun  $n^{\circ}$  19, 20 et 21 du PLU de Mende.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

A la suite de notre rencontre du 13 novembre 2023 et comme convenu, nous vous adressons la présente contribution dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'approbation des modifications  $n^{\circ}$  19, 20 et 21 du PLU de Mende.

Nous habitons au 13 de l'Impasse Marie-Rose BRUGERON et souhaitons émettre plusieurs observations sur les orientations d'aménagement envisagées à proximité immédiate de notre résidence principale.

La première observation porte sur la création de l'Emplacement Réservé n° 44 :

La création de cet Emplacement Réservé débouche sur la parcelle **AI 303** qui est classée en terrain agricole (zone A du PLU).

La justification selon laquelle cet emplacement réservé permettrait une "voie de bouclage opérations" est assez incompréhensible car elle supposerait la création d'une route, en zone A, sur une grande longueur juste au-dessus des habitations construites récemment sur le lotissement "La Safranière" (dont la nôtre).

Certes, le schéma de principe de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur de Roussel bas – Bécamel – Chaldecoste (page 26 du document 3 – OAP) fait bien mention de cette voie de bouclage d'opération + liaisons piétonnes. Toutefois, celle-ci est prévue au seul bénéfice de la parcelle AI 62 zonée en 1AUu. Il existe d'autres possibilités pour créer des voies de bouclage notamment via l'Emplacement Réservé n° 36. Cette solution permet d'une part de réduire l'impact en termes d'artificialisation des sols et, d'autre part d'améliorer la sécurité dans la mesure ou un rond-point est prévu pour le raccordement à l'avenue Victor Hugo.

Il convient de noter que le bouclage à partir de l'Emplacement Réservé n° 44 aura aussi pour conséquence d'augmenter le trafic sur le chemin de la Safranière avec des problèmes de sécurité déjà sensibles au niveau du carrefour avec l'avenue Nelson Mandela.

<u>La deuxième observation porte sur les haies et talus à maintenir, support à l'organisation des projets :</u>

Le schéma de principe de l'OAP du secteur de Roussel bas – Bécamel – Chaldecoste mentionne bien la présence de haies et talus à préserver.

Nous souhaitons mentionner, en complément, la présence de murs en pierre sèche d'une épaisseur (largeur) d'environ 3 mètres qui constitue un élément atypique. Nous souhaitons appeler l'attention sur la nécessité de conserver ce patrimoine qui participe de la continuité des haies pouvant utilement être identifiées comme corridor écologique.

Nous entendons être vigilants sur les éventuels projets d'aménagement qui pourront intervenir, dans le futur, sur cet espace.

<u>La troisième observation porte sur le positionnement d'un Espace Collectif sur le schéma de principe de l'OAP du secteur de Roussel bas – Bécamel – Chaldecoste</u>

Bien que cela soit schématique, nous avons pu remarquer le positionnement d'un espace collectif à l'extrémité Sud-Est de la parcelle AI 62.

La définition qui en est donnée est la suivante : "Les espaces collectifs seront valorisés faisant une place privilégiée à la trame végétale et renforçant les liens entre boisements, haies, de façon à paysager les itinéraires ouverts aux piétons et aux modes doux de déplacement" (Page 25 de présentation des OAP).

Ce choix nous paraît particulièrement pertinent puisque situé à l'endroit où se trouve le très large mur en pierre sèche évoqué ci-dessus ainsi que des haies particulièrement denses.

Aussi, nous souhaiterions que soit mentionnées ces justifications complémentaires dans le choix du positionnement de l'Espace Collectif de même que les intérêts patrimoniaux et écologiques qui s'y rattachent.

Pour une meilleure compréhension de nos demandes, vous trouverez en annexe, une carte de synthèse des enjeux, des observations et des propositions formulées.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre contribution et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Nadine et Gérard ODOUL

## PHOTO POUR ILLUSTRER LES ELEMENTS D'INTERÊT PATRIMONIAL ET ECOLOGIQUE

